

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 22 avril 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 2 avril 2025 et le 15 avril 2025 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Corbelin (38) - 2ème avis
- Modification n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements (PLUi-HD) de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry (73)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nonette-Orsonnette (63)
- Aménagement du domaine skiable de l'Alpe d'Huez : construction d'une télécabine du Rif Nel sur la commune d'Huez (38)
- Création de la zone d'aménagement concerté à vocation économique (ZAE) des Tuileries par Grenoble Alpes Métropole sur la commune de Domène (38)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Viriat (01)
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de Val de Drôme en Biovallée (26)
- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Versanne (42)
- Parc agrivoltaïque sur la commune de Lezoux (63)
- Parc photovoltaïque au sol sur la commune de Dorat (63)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Annemasse (74)

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉES

- Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune Châteauneuf (42)

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées et élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jean-de-Niost (01)
- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Trève (69)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>